

# OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE

VISANT LES ACTIONS DE



INITIEE PAR



Agissant de concert avec Hodefi et CaixaBank

PRESENTEE PAR



## INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE SOCIETE GENERALE



Le présent document relatif aux autres informations de Société Générale a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 30 avril 2014, conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à l'article 5 de son instruction n°2006-07 relative aux offres publiques d'acquisition. Ce document a été établi sous la responsabilité de Société Générale.

Le présent document complète la note d'information relative à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Société Générale sur les actions Boursorama, visée par l'AMF le 29 avril 2014, sous le n°14-166, en application d'une décision de conformité du même jour (ci-après la « **Note d'Information** »).

Le présent document et la Note d'Information sont disponibles sur les sites internet de Société Générale ([www.societegenerale.com](http://www.societegenerale.com)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)), et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

- Société Générale, 29 Bd Haussmann, 75009 Paris ;
- Société Générale, CORI/COR/FRA, 75886 Paris Cedex 18.

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, un communiqué sera diffusé, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique d'achat simplifiée, afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

## SOMMAIRE

|     |   |          |
|-----|---|----------|
| 1.  | Rappel des principales caractéristiques de l'Offre .....  | 2        |
| 2.  | Renseignements généraux concernant Société générale.....  | 2        |
| 3.  | Evènements significatifs récents intervenus depuis la publication du Document de Référence .....                        | 3        |
| 3.1 | <i>Evolution du capital social de Société Générale .....</i>  | <i>3</i> |
| 3.2 | <i>Communiqués de presse .....</i>  | <i>3</i> |
| 4.  | Coût et financement de l'Offre .....  | 5        |
| 5.  | Impact de l'Offre sur les principaux résultats comptables de Société Générale.....                                      | 6        |
| 5.1 | <i>Montant et traitement comptable de l'écart d'acquisition.....</i>  | <i>6</i> |
| 5.2 | <i>Impact de l'Offre sur les principaux résultats comptables et sur les comptes consolidés de Société Générale.....</i> | <i>6</i> |
| 6.  | Attestation de l'Initiateur relative au présent document .....  | 6        |

## 1. RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE

Le présent document est établi, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, par Société Générale, société anonyme au capital de 1 000 024 292,50 euros dont le siège social est situé 29, Bd Haussmann, 75009 Paris et dont le numéro d'immatriculation est RCS Paris 552 120 222 (« **Société Générale** » ou l'« **Initiateur** »), agissant de concert avec Hodefi, société par actions simplifiée au capital de 136 110 457 euros, dont le siège social est situé 176 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly sur Seine, et dont le numéro d'immatriculation est RCS Nanterre 403 147 358 (« **Hodefi** ») et CaixaBank, société anonyme de droit espagnol au capital de 5 401 483 442 euros, dont le siège social est situé Av. Diagonal, 621, 08028 Barcelona, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Barcelone page B-41232 (« **CaixaBank** » et ensemble avec Hodefi, les « **Entités Caixa** ») (ensemble avec l'Initiateur le « **Concert** »), dans le cadre de son offre publique d'achat simplifiée (l'« **Offre** ») visant les actions de Boursorama, société anonyme au capital social de 35 453 156 euros divisé en 88 632 890 actions d'une valeur nominale de 0,40 euro, dont le siège social est situé 18, quai du Point du Jour, 92100 Boulogne-Billancourt, et dont le numéro d'immatriculation est RCS Nanterre 351 058 151 (« **Boursorama** » ou la « **Société** »), au terme de laquelle l'Initiateur offre irrévocablement aux actionnaires de Boursorama, d'acquérir la totalité de leurs actions Boursorama, à l'exception des 17 039 955 actions Boursorama détenues par Hodefi et des 1 168 103 actions Boursorama détenues par CaixaBank, au prix unitaire de 12 euros (coupon attaché), payable exclusivement en numéraire, dans les conditions décrites dans la Note d'Information.

Les actions Boursorama sont admises aux négociations sur le compartiment B du marché réglementé d'Euronext Paris sous les codes ISIN FR0000075228 (mnémonique BRS) et FR0011669639 (mnémonique BRSNV).

L'Initiateur qui, à la date du dépôt de l'Offre, détenait directement 48 912 761 actions Boursorama représentant 55,55% du capital et des droits de vote théoriques de la Société, a conclu le 17 mars 2014 avec les Entités Caixa détenant ensemble 18 208 058 actions Boursorama représentant 20,68% du capital et des droits de vote théoriques, un pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert entre ses signataires vis-à-vis de la Société. Les principales stipulations dudit pacte sont plus amplement décrites au paragraphe 1.3.1 de la Note d'Information.

L'Offre porte sur la totalité des actions Boursorama existantes non détenues, directement ou indirectement, par le Concert ainsi que sur la totalité des actions nouvelles Boursorama susceptibles d'être émises avant la clôture de l'Offre en cas d'exercice des options de souscription d'actions octroyées par la Société en circulation à la date de la Note d'Information.

L'Offre qui pourra être suivie d'une procédure de retrait obligatoire, en application des articles 237-14 et suivants du règlement général de l'AMF, sera réalisée selon la procédure simplifiée régie par les articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF et sera ouverte pour une durée de dix (10) jours de négociation. Elle est présentée par Société Générale qui garantit, conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur.

## 2. RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT SOCIETE GENERALE

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de l'Initiateur figurent dans le document de référence de Société Générale pour l'exercice 2013, déposé auprès de l'AMF le 4 mars 2014 sous le numéro D.14-0115 (le « **Document de Référence** »).

Les informations relatives à la situation comptable et financière de Société Générale au 31 décembre 2013 figurent au chapitre 6 du Document de Référence.

Ce document est disponible en version électronique sur les sites internet de Société Générale ([www.societegenerale.com](http://www.societegenerale.com)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)). Il peut, en outre, être obtenu sans frais auprès de Société Générale (29 Bd Haussmann, 75009 Paris).

Le présent document intègre par référence le Document de Référence précité.

### **3. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU DOCUMENT DE REFERENCE**

Les faits nouveaux ou événements significatifs récents intervenus depuis le dépôt du Document de Référence sont indiqués au paragraphe 3.1 ci-dessous et retracés à travers les communiqués de presse repris au paragraphe 3.2 ci-dessous. Il n'existe pas d'autres faits nouveaux ou événements significatifs annoncés par Société Générale depuis le dépôt du Document de Référence.

#### **3.1 Evolution du capital social de Société Générale**

A la date du présent document, suite à la création, le 31 mars 2014, de 1 303 272 actions acquises par les salariés du groupe en France dans le cadre d'un plan d'attribution gratuite d'actions, le capital social de Société Générale s'élève désormais à 1 000 024 292,50 euros divisé en 800 019 434 actions d'une valeur nominale de 1,25 euros.

#### **3.2 Communiqués de presse**

Société Générale publie ses communiqués de presse en ligne sur son site internet ([www.societegenerale.com](http://www.societegenerale.com)) dans la rubrique « Investisseurs ». Les communiqués de presse significatifs sont repris ci-après :

Le 17 mars 2014, Société Générale a publié un communiqué indiquant la signature d'un accord de vente concernant ses activités de banque privée en Asie avec DBS :

*« Société Générale a signé un accord de vente avec DBS concernant ses activités de banque privée en Asie, opérées depuis Singapour et Hong Kong, représentant un total de 12.6 milliards de dollars d'actifs sous gestion en date du 31 décembre 2013. La transaction prend la forme d'un transfert d'activités. A la clôture de cette dernière, Société Générale recevra 220 millions de dollars en espèces au titre du fonds de commerce (montant sujet à ajustement basé sur la valeur de l'actif net et des actifs sous gestion), et libérera environ 200 millions de dollars de capital. En complément de cette transaction, Société Générale a conclu un protocole d'accord avec DBS en vue de développer un partenariat commercial, permettant de combiner les forces des deux franchises, pour le bénéfice de leurs clients respectifs. Ce partenariat permettra aux clients de Société Générale d'avoir accès à l'offre de banque privée de DBS en Asie. Il permettra également aux clients de DBS de bénéficier de l'offre de Société Générale Private Banking en Europe ainsi que de l'offre de solutions de la banque de financement et d'investissement. La finalisation de la transaction est soumise à l'accord des autorités compétentes et devrait intervenir au 4ème trimestre 2014. Elle devrait alors avoir un impact positif sur le résultat net du Groupe et sur le ratio Common Equity Tier 1 Bâle 3. Société Générale Private Banking pourra ainsi libérer des capacités d'investissement afin d'accélérer son développement dans ses marchés coeur, et ainsi toujours mieux servir ses clients en Europe, en Amérique Latine, au Moyen Orient et en Afrique. Société Générale demeure pleinement engagé en Asie, en particulier sur les métiers de banque de financement et d'investissement. Sur ces métiers, la banque s'est recentrée sur ses forces avec succès ces trois dernières années, atteignant dans la région un niveau de croissance élevé et durable. »*

Le 17 mars 2014, Société Générale a publié le communiqué suivant, relatif à des nominations au sein de la Direction Générale du Groupe :

*« Société Générale annonce l'évolution de l'organisation de la Direction Générale à compter du 1er septembre 2014. Le Conseil d'administration prend acte de la décision de Jean-François Sammarcelli, Directeur général délégué, de prendre sa retraite fin 2014. Afin d'assurer dans les meilleures conditions l'organisation de sa succession, il quittera ses fonctions de Directeur général délégué le 1er septembre 2014 pour devenir Conseiller du Président. Sur proposition de Frédéric Oudéa, Président-Directeur général de Société Générale, le Conseil d'administration, après avis du Comité de nominations et de gouvernement d'entreprise, a arrêté l'organisation suivante :*

- *Le nombre de Directeurs généraux délégués sera réduit à deux ;*
- *Bernardo Sanchez Incera sera appelé à reprendre la supervision de l'ensemble de la banque de détail en France en sus de la supervision de la banque de détail et des services financiers internationaux. Par ailleurs, Bernardo Sanchez Incera sera appelé à succéder à Jean-François Sammarcelli comme Président du Conseil d'administration de Crédit du Nord ;*
- *Séverin Cabannes conservera ses fonctions de Directeur général délégué avec le même périmètre de supervision (Finance, Risques, Ressources, Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs).*

*Par ailleurs, à compter du 1er septembre 2014, Laurent Goutard, Directeur Général de la banque de détail Société Générale en France, sera nommé au Comité Exécutif du Groupe. Frédéric Oudéa commente cette évolution : « Après 40 années de carrière au sein du Groupe, je tiens à saluer le parcours exemplaire et la contribution remarquable de Jean-François Sammarcelli à la réussite du groupe Société Générale où il s'est distingué par son engagement au service des clients, particuliers et entreprises, en France et à l'international, avec une grande rigueur et qualité humaine. A la tête du réseau de banque de détail en France depuis 2005, puis en tant que Directeur général délégué, il a joué un rôle clé dans le développement de la Banque et contribué à la réussite de sa transformation qui nous permet aujourd'hui d'ouvrir un nouveau chapitre de notre histoire, au moment où la Banque célèbre ses 150 ans. Pour poursuivre notre transformation qui va désormais se concentrer sur l'adaptation de nos métiers au nouveau contexte, j'ai souhaité avoir à mes côtés une équipe de direction générale resserrée autour de Séverin Cabannes et de Bernardo Sanchez Incera. En confiant à Bernardo Sanchez Incera la supervision de l'ensemble des activités de banque de détail en France et à l'international, nous pourrions développer une vision globale de l'évolution de nos métiers de banque de détail, en continuant de renforcer notre modèle relationnel au service des clients et notre leadership dans le domaine du digital et de l'innovation. »*

Le 18 mars 2014, Société Générale a publié un communiqué annonçant sa volonté de se renforcer dans le capital de Boursorama :

*« Société Générale annonce son intention de déposer un projet d'offre publique d'achat sur les titres Boursorama suite à la signature avec Groupe Caixa d'un pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert sur Boursorama. Société Générale et Groupe Caixa détenant à ce jour respectivement environ 56% et 21% du capital de Boursorama, viennent de renforcer leur coopération et de formaliser leur vision stratégique commune de la banque en ligne en France et en Europe au travers de la signature le 17 mars 2014 d'un pacte d'actionnaires relatif à Boursorama, qui a pour effet de créer une situation d'action de concert entre Société Générale et Groupe Caixa. Suite à la conclusion de ce nouveau pacte, Société Générale déposera ce même jour auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions Boursorama non encore détenues par Groupe Caixa et Société Générale, au prix de 12 euros par action (l'« Offre »). Le renforcement de Société Générale dans le capital de Boursorama, leader de la banque en ligne en France, s'inscrit dans la volonté du Groupe de poursuivre son développement sur ce marché. Conformément à la réglementation boursière, le conseil d'administration de Boursorama désignera un expert indépendant, chargé d'établir un rapport sur les conditions financières de l'Offre. Les conclusions de ce rapport, qui figurera dans le projet de note en réponse de Boursorama, seront présentées sous la forme d'une attestation d'équité. Le calendrier indicatif de l'Offre, qui sera soumise à l'examen de l'Autorité des marchés financiers, sera publié ultérieurement, lors du dépôt du projet de note d'information établi par Société Générale. L'Offre, qui devrait être ouverte dans le courant du mois de mai 2014, sera suivie d'une procédure de retrait obligatoire visant les actions Boursorama, dans le cas*

où les actionnaires minoritaires hors Groupe Caixa détiendraient, à l'issue de l'offre, moins de 5% du capital et des droits de vote de Boursorama. »

Le 27 mars 2014, Société Générale a publié un communiqué annonçant le renforcement de ses relations commerciales avec China Development Bank :

*« China Development Bank et Société Générale annoncent aujourd'hui la signature d'un protocole d'accord (« memorandum of understanding ») qui définit les futurs domaines de coopération commerciale entre les deux institutions. Ce protocole a été signé par Huaibang Hu, Président du Conseil d'Administration de China Development Bank, et Frédéric Oudéa, Président-Directeur général de Société Générale. Ce protocole permettra à chaque institution de bénéficier de leurs capacités de financement et de funding réciproques et de leurs domaines d'expertise au niveau mondial, tels que la banque de détail, les marchés de capitaux et les financements structurés. Les deux établissements ont décidé de démarrer leur coopération en Afrique où Société Générale dispose d'une présence importante. Cette initiative pourrait être étendue à d'autres zones géographiques. « Nous nous réjouissons de cet accord et de la perspective de renforcer nos relations commerciales avec China Development Bank, une des plus importantes banques de développement au monde. Grâce à la portée internationale de nos deux groupes, nos services financiers seront reliés pour servir au mieux les projets et les clients », indique Frédéric Oudéa, Président-Directeur général de Société Générale. « Nous espérons que la signature de cet accord va permettre de bâtir des fondations solides pour notre coopération future. En tirant avantage de nos complémentarités avec Société Générale, nous nous réjouissons à la perspective de concrétiser notre coopération », ajoute Huaibang Hu, Président du Conseil d'Administration de China Development Bank. »*

Le 11 avril 2014, Société Générale a également publié un communiqué annonçant l'acquisition de 7% du capital de Rosbank :

*« Dans la continuité de sa politique de renforcement au capital de Rosbank, Société Générale annonce l'acquisition de la participation du groupe Interros dans Rosbank, soit 7 % du capital, portant ainsi sa participation à 99,4%. Cette transaction a un impact limité de quelques points de base sur le ratio Common Equity Tier 1 du groupe Société Générale. L'engagement du groupe Société Générale en Russie s'inscrit dans une vision à long terme intégrant d'une part la poursuite du développement des relations économiques entre la Russie et l'Europe et d'autre part le potentiel de croissance du secteur bancaire russe. Les encours de crédit de Rosbank représentent environ 3,5% du total des encours du groupe Société Générale au 31 décembre 2013 et ne comportent pas d'exposition sur l'Ukraine. Le Générale rappelle par ailleurs que son exposition sur l'Ukraine est extrêmement limitée »*

#### **4. COUT ET FINANCEMENT DE L'OFFRE**

Au jour du dépôt de l'Offre, l'acquisition de la totalité des actions Boursorama susceptibles d'être apportées à l'Offre représentait, sur la base d'un prix d'Offre de 12 euros par action (coupon attaché), un montant maximal de 262 604 856 euros<sup>1</sup> hors frais divers et commissions. Le montant global de tous les frais, coûts et dépenses externes exposés dans le cadre de l'Offre par l'Initiateur, y compris les honoraires et frais de son conseil juridique ainsi que les frais de publicité, est estimé à environ 250 milliers d'euros (hors taxes).

L'Offre sera financée en intégralité par recours aux ressources propres dont dispose l'Initiateur.

---

<sup>1</sup> Sur ce montant de 262 604 856 euros, 1 781 988 euros ont été utilisés pour l'acquisition par Société Générale de 148 499 actions Boursorama sur le marché, dans le cadre des dispositions de l'article 231-38 IV du règlement général de l'AMF, entre le dépôt de l'Offre et la date de la Note d'Information.

## **5. IMPACT DE L'OFFRE SUR LES PRINCIPAUX RESULTATS COMPTABLES DE SOCIETE GENERALE**

### **5.1 Montant et traitement comptable de l'écart d'acquisition**

A la suite de l'acquisition par Société Générale de la totalité des actions Boursorama non encore détenues par elle (à l'exception des 17 039 955 actions Boursorama détenues par Hodefi et des 1 168 103 actions Boursorama détenues par CaixaBank), la différence entre le coût d'acquisition des titres et la valeur comptable de la quote-part des intérêts minoritaires acquis sera comptabilisée en diminution des capitaux propres conformément au traitement prévu par les normes IFRS. Compte tenu des termes envisagés de l'Offre, et, si les conditions du retrait obligatoire sont remplies, cette comptabilisation n'aura pas d'incidence significative sur le montant des capitaux propres de Société Générale.

### **5.2 Impact de l'Offre sur les principaux résultats comptables et sur les comptes consolidés de Société Générale**

Compte tenu de la taille respective de Société Générale et de Boursorama, et du fait que Boursorama est déjà consolidé en intégration globale dans les comptes de Société Générale, l'impact de l'Offre sur les principaux agrégats comptables de Société Générale sera non significatif.

## **6. ATTESTATION DE L'INITIATEUR RELATIVE AU PRESENT DOCUMENT**

*« J'atteste que le présent document qui a été déposé auprès de l'AMF le 30 avril 2014 et qui sera diffusé au plus tard le jour de négociation précédant le jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations concernant Société Générale requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par l'article 5 de son instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006 relative aux offres publiques (telle que modifiée), dans le cadre de l'offre publique d'achat initiée par Société Générale visant les actions Boursorama. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée ».*

Monsieur Jean-François Sammarcelli  
Directeur général délégué